



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du Vendredi 25 Février 2022

à 18 h 30

Sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS, Maire de la Commune

La convocation du 17 février 2022 avec l'ordre du jour suivant :

1. Installation d'un conseiller municipal
2. Modification des Commissions communales
3. Modification de la Commission Appel d'Offres
4. Adhésion d'une commune à la compétence carte n° 1 – réhabilitation – du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif
5. Adhésion d'une commune à la compétence carte n° 2 – entretien – du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif
6. Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2022/2023
7. Demande de subvention vidéosurveillance
8. Demande de subvention travaux de voirie
9. Accessibilité des bâtiments : demande de subventions
10. Demande de subvention : réfection de la Voie Communale n° 1 Chemin Rural d'Exploitation du Creux
11. Fourniture et pose de blocs de secours à la salle des fêtes
12. Désaffectation et déclassement du domaine public et cession d'une parcelle de terrain située Champs de l'Aître
13. Vente de la parcelle cadastrée section 018 A 2271
14. Approbation du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)
15. Tarif de l'utilisation des chargeoirs communaux

Sont présents : BARETH Lydie, BERNAGE Michel, COLLIN Stéphane, CUNY Cyril, DAESCHLER Laetitia, GROSJEAN Claude, GUYOT Régine, JACOB Christophe, LAURENT Etienne, MOREIRA Jorge, MOUROT Corinne, PERRIN Eric, ROUSSEL Elisabeth, SOMARE Christelle, STACH René, THOMAS Frédéric, VOIRIN Julien

Procurations : BONNE Martine (à BERNAGE Michel), DURIEZ Frédéric (à CUNY Cyril), MARCHAL Sophie (à THOMAS Frédéric), MAURICE David (à BARETH Lydie), PERRIN Christine (à ROUSSEL Elisabeth)

Est absente excusée : VINCENT Marie- Christine

Sont absents : BATOZ Antoine, BLAISE Martine, HABY Laurent, KILINC-LAGUIN Marie-Cécile

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	17 – le quorum est atteint
Procurations :	5
Nombre de votants :	22

Monsieur Christophe JACOB est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des membres votants.

n°20220225-018 Institutions et vie politique – Election exécutif (5.1) Installation d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame Sylvie JACQUEMIN-COLIN a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale, par courrier reçu en mairie le 27 janvier 2022. Monsieur le Préfet des Vosges a été informé de cette démission en application de l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Monsieur Jorge MOREIRA est donc appelé à remplacer Madame Sylvie JACQUEMIN-COLIN au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 Mars 2020 et conformément à l'article L. 270 du code électoral, Monsieur Jorge MOREIRA est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du conseil municipal a été mis à jour et transmis à Monsieur le Préfet.

Le Conseil Municipal,

- **Prend** acte de l'installation de Monsieur Jorge MOREIRA comme conseiller municipal.

n°20220225-019 Institutions et vie politique – Election exécutif (5.1) Modification des commissions communales

Vu la délibération n°20200523-044 du 23 Mai 2020 relative à la formation des commissions communales,

Considérant la démission de Madame Sylvie JACQUEMIN-COLIN le 27 janvier 2022,

Considérant que Madame Elisabeth ROUSSEU a fait part de sa décision d'intégrer la commission travaux, eau assainissement, sécurité,

Considérant que Monsieur Etienne LAURENT a fait part de son intérêt pour la commission Economie, commerce, artisanat,

Considérant que Madame Régine GUYOT a fait part de son intérêt pour la commission Economie, commerce, artisanat,

Considérant que Monsieur Jorge MOREIRA est installé au sein du conseil municipal,

Considérant que Monsieur Jorge MOREIRA souhaite intégrer les commissions :

- Associations, Sport et communication,
- Fêtes et cérémonies, vie de la cité, citoyenneté,
- Scolaire, périscolaire, solidarité et culture
- Économique, commerce et artisanat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de modifier les commissions communales comme suit :

Forêt, environnement, services techniques : 12 membres (suppression de Madame Sylvie JACQUEMIN-COLIN)

Économique, commerce, artisanat : 10 membres (suppression de Madame Sylvie JACQUEMIN-COLIN, ajout de Messieurs Étienne LAURENT, Jorge MOREIRA et Madame Régine GUYOT)

Fêtes et cérémonies, vie de la cité, citoyenneté : 10 membres (suppression de Madame Sylvie JACQUEMIN-COLIN, ajout de Monsieur Jorge MOREIRA)

Travaux, eau-assainissement, sécurité : 12 membres (ajout de Madame Elisabeth ROUSSEL)

Scolaire, périscolaire, solidarité et culture : 12 membres (ajout de Monsieur Jorge MOREIRA)

Associations, sport et communication : 10 membres (ajout de Monsieur Jorge MOREIRA)

n°20220225-020 Institutions et vie politique – Election exécutif (9.1)

Modification de la Commission Appel d'Offres

Vu la délibération n°20200523_045 du 23 Mai 2020 relative à la mise en place de la commission d'Appel d'Offres.

Considérant que cette commission est composée de 3 membres titulaires (Antoine BATOZ, René STACH et Éric PERRIN) et de 3 membres suppléants (Régine GUYOT, Étienne LAURENT, Laurent FLABY) et que Monsieur le Maire est Président de ladite commission,

Considérant que par arrêté du Maire n° 2021-074, les délégations d'une partie des fonctions du Maire ont été retirées à Monsieur Antoine BATOZ (Délégation en ce qui concerne la commande publique),

Considérant que les réunions de ladite commission se déroulent en journée et que Monsieur Antoine BATOZ est indisponible pour raisons professionnelles,

Considérant que par arrêté du Maire n° 2020-099, Madame Régine GUYOT, Adjointe, a reçu une délégation d'une partie des fonctions du Maire en ce qui concerne les finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de modifier la commission d'Appel d'Offres en désignant Madame Régine GUYOT titulaire et Monsieur Antoine BATOZ suppléant.

n°20220225-021 Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9.1)

Adhésion d'une commune à la compétence carte n° 1 « réhabilitation » du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif

L'exposé entendu de Monsieur Eric PERRIN, Adjoint,

Considérant la demande d'adhésion de la Commune de VIVIERS-LE-GRAS à la compétence carte n° 1 « réhabilitation » du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** l'adhésion de la Commune de VIVIERS-LE-GRAS à la compétence carte n° 1 « Réhabilitation » du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

n°20220225-022 Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9.1)

Adhésion d'une commune à la compétence carte n° 2 « entretien » du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif

L'exposé entendu de Monsieur Eric PERRIN, Adjoint,

Considérant la demande d'adhésion de la Commune de VIVIERS-LE-GRAS à la compétence carte n° 2 « entretien » du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** l'adhésion de la Commune de VIVIERS-LE-GRAS à la compétence carte n° 2 « Entretien » du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Arrivée de Madame Christine PERRIN à 19 h 05

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	18- le quorum est atteint
Procurations :	4
Nombre de votants :	22

n°20220225-023 Domaines de compétences par thèmes - Enseignement (8.1)
Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2022/2023

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,
Vu les articles D 521-10, D 521-12 du code de l'éducation,
Vu l'avis favorable du conseil des écoles en date du 1^{er} février 2022 pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2022/2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de saisir le Directeur Académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du Recteur d'Académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2022-2023,
- **Décide** d'un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2022-2023 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine en fixant la semaine comme suit : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8 h 30 – 12 h / 14 h – 16 h 30.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents.

n°20220225–024 Finances locales - Subventions (7.5)

Demande de subvention vidéosurveillance

Monsieur Stéphane COLLIN, Adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal de l'étude réalisée sur l'équipement de la Commune en vidéosurveillance afin d'installer un dôme et des caméras avec lecture de plaques au centre-ville et d'équiper le gymnase et le site de la salle des fêtes.

Il rappelle également, que par délibérations n° 20210129_003 et 20210903_095, il avait été décidé d'équiper le Pôle socio-culturel. Toutefois, ce projet a été modifié. Il convient de les annuler et de les remplacer.

Vu les devis établis par AB Sécurité relatifs à l'équipement de caméras et de dômes pour les différents sites pour un montant total de 40 497 € IIT,

Vu l'avis du référent sécurité relatif à cette opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'équiper le centre ville, le complexe sportif (gymnase), le pôle socio-culturel, et la salle des fêtes (aire plurifonctionnelle) en matériel de vidéosurveillance,
- **Dit** que l'opération s'élève à 40 497 € IIT,
- **Précise** que cette décision annule et remplace les délibérations n° 20210129_003 et 20210903_095 relatives à la mise en place de vidéosurveillance au Pôle socio culturel,
- **Sollicite** des aides financières auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et de la Région Grand Est au titre du Plan Régional de Soutien des collectivités aux usages numériques – aide à la création ou à l'extension de la vidéoprotection sur l'espace public,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents,
- **Précise** que les crédits seront votés au Budget Primitif 2022 à l'opération « acquisition de matériel de vidéoprotection ».

n°2022025-025 Finances locales - Subventions (7.5)

Demande de subvention travaux de voirie

Monsieur René STACH, Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il a été décidé d'engager un programme pluriannuel de voirie. Le marché a été attribué à l'entreprise BROGLIO TRB le 2 juillet 2021 (délibération n°20210702_076)

Considérant la réalisation de la première tranche de travaux pour un montant de 137 349,22 € TTC en 2021,

Vu la proposition du cabinet Demange et Associés relative à la programmation 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de réaliser les travaux de voirie aux Huttes jusqu'à Nallangoutte, Falleurgoutte, Gadémont et une partie des Champs Martin (VC 15),
- **Dit** que le montant des travaux s'élève à 165 377.60 € HT,
- **Sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental pour ces travaux,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents.

n°20220225–026 Finances locales – Subventions (7.5) Accessibilité des bâtiments : demande de subventions

Monsieur René STACH, Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal, la démarche engagée relative à la mise en conformité des bâtiments. Le bureau d'études DIVERCITTES a rendu son diagnostic. Une demande de prolongation de l'agenda programmé pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public va être déposée auprès des services compétents.

Considérant que le montant des travaux pour tous les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public est évalué à 142 090 € HT,

Considérant que les travaux relatifs à la mise en accessibilité du Mille club (local associatif) doivent faire l'objet d'un projet global,

Considérant que le montant des travaux relatifs à la mise en accessibilité du local associatif s'élève à 11 120 € HT,

Considérant que les travaux au Pôle socio-culturel, évalués à 7 730 € HT seront réalisés par les services techniques de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de réaliser les travaux de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public,
- **Précise** que les travaux relatifs à la mise en accessibilité du Mille club (local associatif) feront l'objet d'une réflexion globale,
- **Rappelle** que les travaux relatifs au Pôle socio-culturel seront réalisés par les services techniques,
- **Dit** que le montant retenu des travaux de mise en accessibilité s'élève à 123 240 € HT,

- **Sollicite** des aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et auprès du Conseil Départemental,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents,

n°20220225-027 Finances locales – Subventions (7.5)

Demande de subvention : réfection de la Voie Communale n° 1 Chemin Rural d'Exploitation du Creux

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation de la Voie Communale n°1 Chemin Rural d'Exploitation du Creux. Monsieur Sébastien FLEUROT, Technicien de l'Office National des Forêts, a chiffré les travaux y afférents pour un montant total de 24 752 € HT (frais de maîtrise d'œuvre compris pour un montant de 2 652 € HT)

Monsieur Eric PERRIN propose de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour ce dossier.

Considérant que le but de ces travaux est d'assurer la défense incendie forestière afin de permettre aux secours d'intervenir dans de bonnes conditions,

Considérant qu'il s'agit d'un point de liaison forestier entre les deux communes et qu'il dessert des parcelles privées,

Considérant que le chemin permet d'accéder aux captages d'eau,

Considérant que la réhabilitation de ce chemin est indispensable pour l'économie forestière notamment pour les forêts communales et privées,

Considérant que la ressource forestière est essentielle pour l'équilibre budgétaire de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'effectuer les travaux de réhabilitation de la Voie Communale n° 1 - Chemin Rural d'Exploitation du Creux,
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022 de la Forêt,
- **Sollicite** l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour ce dossier dont le montant des travaux s'élève à 24 752 € HT (travaux + maîtrise d'œuvre),
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents.

n°20220225-028 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Fourniture et pose de blocs de secours à la salle des fêtes

Considérant que suite au passage de la commission de sécurité et d'accessibilité des bâtiments, il est nécessaire d'acquérir 8 blocs de secours afin de mettre aux normes « incendies » la salle des fêtes,

Vu le devis présenté par BOFFA Elec d'un montant de 1 524 € HT soit 1 828.80 € TTC,

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit, avant l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante,

d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors dette et restes à réaliser,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** Monsieur le Maire à liquider et mandater aux différents articles suivants du budget communal 2022, les sommes correspondantes aux différents travaux et différentes acquisitions ; le total étant inférieur au quart des crédits ouverts au budget de la Commune de l'année précédente (1 207 241,51 € dépenses réelles 2021) :

Section d'investissement

Opération 117 Salle des fêtes – Art 2188 autres immobilisations corporelles. : 1 828.80 €

Monsieur Julien VOIRIN quitte la séance à 19 h 56.

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	17– le quorum est atteint
Procurations :	4
Nombre de votants :	21

n°20220225-029 Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public (3.5)

Désaffectation et déclassement du domaine public et cession d'une parcelle de terrain située Champs de l'Aître

L'exposé de Monsieur René STACH, Adjoint, entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis des Domaines en date du 21 Janvier 2022,

Considérant que la parcelle cadastrée issue du domaine public n'est plus affectée directement à l'usage du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la Commune,

Considérant la proposition d'acquisition de Monsieur Simon SCHOOP et Madame Eleanor SCHOOP,

Considérant que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Constata** la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle située Champs de l'Aître, cadastrée section D n° 2193, issue du domaine public d'une contenance de 1 a 49 ca
- **Autorise** la cession par la Commune de ladite parcelle au profit de Monsieur Simon SCHOOP et Madame Eleanor SCHOOP,
- **Précise** que cette cession interviendra au prix de 1 490 € et que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents.

n°20220225-030 Domaine et patrimoine - Aliénations (3.2)

Vente de la parcelle cadastrée section 018 A 2271

Considérant la mise en vente de la parcelle constructible cadastrée section 018 A 2271 d'une contenance de 6 a 86 ca,

Vu la proposition reçue de Madame Maria PEREIRA, domiciliée 9, route du Tholy à GRANGES-AUMONTZEY qui souhaite se porter acquéreuse de ladite parcelle,

Vu l'avis du Service des Domaines,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de céder à Madame Maria PEREIRA, la parcelle de terrain cadastrée section 018 A 2271 d'une contenance de 6 a 86 ca au prix de 25 € le m²,
- **Dit** qu'un acte notarié sera rédigé,
- **Précise** que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents.

n°20220225-031 Domaines de compétences par thèmes – Voirie (8.3)

Approbation du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, et notamment son article 45,

Vu le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) tel que présenté,
- **Charge** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué de toutes les démarches pour la bonne réalisation de celui-ci.

n°20220225-032 Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire (8.4)

Tarif de l'utilisation des chargeoirs communaux

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que l'utilisation des chargeoirs communaux mérite d'être réglementée par la fixation d'une redevance au profit de la Commune en cas d'utilisation des espaces de stockage par des personnes extérieures de la Commune.

Les personnes devront au préalable remplir une fiche de renseignements en mairie et demander l'autorisation d'utiliser un chargeoir en attendant d'enlever le bois. En contrepartie, les personnes s'engageront à payer ce service.

Pour information, la carte des chargeoirs communaux est insérée dans le plan d'aménagement forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Fixe** les tarifs mensuels à 2 € HTT jusqu'à 100 m², 1.50 € HTT au-delà de 100 m² et de laisser la gratuité aux exploitations communales.

Informations diverses

- Droit de préemption urbain

N° DIA	Date	Adresse	Bien vendu
IA 22 H0002	04/02/2022	Au Devant de la Serrure	Terrain

- Rapport d'activités du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges 2020-2021 à consulter en Mairie
- Dossier Départemental des Risques Majeurs : à consulter en Mairie
- Mise en vente du bâtiment situé 9, rue P. Ancel Seitz
- Remerciements du cabinet médical, en lien avec les pharmaciens et infirmiers libéraux de Granges, pour la mise à disposition de la salle des fêtes afin de pouvoir proposer la vaccination aux habitants
- Monsieur Cyril CUNY fait part aux membres du Conseil Municipal de son entrevue avec les gérants du SUNESIS : aucune médiation n'est possible. Ils refusent l'échange de terrain, ne souhaitent plus s'entretenir avec Mr le Maire, menacent d'appliquer une astreinte journalière pour les réseaux situés sur leur terrain.
- Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet d'esquisse du bureau d'information touristique. Le dossier est consultable en Mairie et sera également transmis par mail aux élus
- Un nettoyage de printemps sera organisé le 26 mars prochain
- Organisation du forum des associations le 3 septembre 2022
- Retour des marchés hebdomadaires en avril 2022 de 7 h à 13 h
- Réunion des bénévoles du CCAS le mardi 1^{er} mars pour la remise en place des gouters

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Le Maire,
Frédéric THOMAS



Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 4 mars 2022 et transmis au contrôle de légalité le 4 mars 2022.